

RÉSUMÉ
DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA CULTURE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
PAR
JEAN TRUDEL
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Août 2005

LE PATRIMOINE RELIGIEUX MOBILIER DU QUÉBEC

Après avoir évoqué un bref historique du sort du patrimoine religieux mobilier du Québec et en avoir souligné l'importance, l'auteur traite de trois questions fondamentales le concernant, son inventaire, sa conservation et mise en valeur ainsi que sa diffusion. Il souligne qu'une politique d'ensemble concernant ce patrimoine devrait éventuellement être mise au point par le gouvernement du Québec, mais qu'en attendant quatre mesures prioritaires pourraient être mises en place immédiatement :

- 1- que l'aide gouvernementale nécessaire soit accordée à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour réaliser son projet d'inventaire des biens mobiliers et des œuvres d'art conservés dans les lieux de culte du Québec;
- 2- que les musées reconnus de communautés religieuses conservant un patrimoine religieux important soient aussi soutenus financièrement par le ministère de la Culture et des Communications;
- 3- que les diverses autorités gouvernementales accordent priorité au financement du projet muséologique de mise en valeur du patrimoine religieux des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- 4- qu'un comité conjoint du Ministère de la Culture et des Communications, de la Fondation du patrimoine religieux du Québec et de la Société des musées québécois soit mis sur pied pour étudier le rôle que pourraient jouer des musées régionaux dans la conservation et la mise en valeur *in situ* du patrimoine religieux en région et qu'un projet-pilote soit mis sur pied.

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DE LA CULTURE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
SUR**

LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

PAR

JEAN TRUDEL

**PROFESSEUR TITULAIRE
AU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART
ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

JUILLET 2005

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

MOBILIER

DU QUÉBEC

EN GUISE D'EXERGUE :

Comme le font valoir tous les intervenants du milieu, il est important de réitérer l'urgence de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine religieux. Ce patrimoine est considérable, mais les ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour sa conservation et sa mise en valeur sont souvent insuffisantes. Le déclin des communautés religieuses entraîne non seulement l'abandon des objets, mais aussi la disparition des savoir-faire qui s'y rattachent. Un travail énorme doit être fait pour former de nouveaux spécialistes et pour sensibiliser la population et les gouvernements à la conservation de ce patrimoine qui risque de tomber en désuétude. De là l'importance de la concertation entre les différents acteurs oeuvrant dans le domaine du patrimoine religieux pour que les objets soient conservés et rendus intelligibles pour le public¹.

INTRODUCTION

Ce mémoire concerne uniquement le patrimoine religieux mobilier du Québec. Nous considérons que sa situation actuelle est critique et nécessite des mesures de préservation immédiates. Alors que toute l'attention est attirée par le patrimoine immobilier, plus visible et spectaculaire, on oublie souvent que la mise en valeur du contenu est au moins aussi importante que celle du contenant. À quoi servirait de conserver les bâtiments religieux si l'on ne conserve pas aussi le contenu qui puisse expliquer la raison même de leur construction et leur utilisation ?

Le patrimoine religieux mobilier du Québec est très varié, depuis le décor des églises et les objets de culte nécessaires aux cérémonies religieuses jusqu'à tout ce qui puisse expliquer la vie quotidienne dans les édifices conventuels. Même les biens qu'on ne peut pas qualifier d'œuvres d'art proprement dites – les statues de plâtre par exemple – nous renseignent sur la pratique

¹ Koliny Chhim, Caroline McKinnon et Caroline Truchon, *Patrimoine religieux : problématiques, réflexions et pistes de solution*, Québec, Musée de la civilisation, Collection Les cahiers de recherche, 2005.

religieuse d'une époque et sont des témoins matériels nécessaires à la compréhension de la culture religieuse au Québec.

En lisant l'histoire de la Commission des monuments historiques - créée en 1922 et aujourd'hui Commission des biens culturels du Québec - , on se rend compte que la question du patrimoine mobilier religieux n'est apparue que très tard dans ses préoccupations avec le classement en 1957 de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de l'Islet-sur-Mer incluant son contenu de sculptures et pièces d'orfèvrerie². L'attention sur le contenu venait du fait que le curé de la paroisse avait vendu en 1956 la lampe de sanctuaire en argent exécutée en 1779 par l'orfèvre François Ranvozy (1739-1819), une œuvre que la fabrique fut obligée de récupérer.

Déjà, en 1941, dans un excellent article, Ramsay Traquair, Olivier Maurault et Antoine Gordon Neilson concluaient en ces termes :

Nous serions heureux si ce modeste article pouvait éveiller l'intérêt pour les humbles trésors artistiques de notre province. C'est avec un véritable sentiment de détresse que nous les voyons traverser la frontière, dans le bagage de quelque amateur américain. Il nous faut à tout prix prendre conscience de notre richesse, pour la protéger contre toutes les causes de destruction que nous avons énumérées. Nous avons sonné le tocsin³.

Parmi les causes de destruction énumérées, les auteurs mentionnent et commentent la démolition, la négligence et l'incendie. Ils mentionnent aussi le rôle des grands musées en ce qui concerne la conservation des biens mobiliers et ajoutent que «ces grands musées n'ont qu'une utilité relative pour les gens de la campagne à qui, tout bien considéré, les objets qui s'y trouvent appartiennent, et la création de musées régionaux devient, de ce chef, de la plus grande importance»⁴.

² Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 212.

On trouvera une relation détaillée de cette affaire dans Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 163-168.

³ Ramsay Traquair, Olivier Maurault et Antoine Gordon Neilson, «La conservation des monuments historiques dans la Province de Québec», Montréal, *Revue Trimestrielle Canadienne*, mars 1941, p.23.

⁴ Traquair, Maurault, Neilson, *op. cit.*, p. 21.

Le pillage du patrimoine mobilier religieux par des «rabatteurs» au profit de collectionneurs – dont il ne faudrait pas sous-estimer le rôle de préservation – a duré pendant des années alors que l'ignorance de son importance – et de leur responsabilité – par ceux qui en avaient la garde était courante. Cette situation a heureusement changé. Le célèbre procès intenté en 1976 par la fabrique de L'Ange-Gardien contre les acquéreurs de son trésor de sculptures et de pièces d'orfèvrerie a marqué une étape importante pour la sensibilisation du public à l'importance de la conservation du patrimoine mobilier religieux⁵.

Il convient ici de mentionner l'effet désastreux de l'interprétation au Québec du renouveau liturgique inspiré par le concile Vatican II (1962-1965). On fit alors «le grand ménage» à l'intérieur de nombreuses églises du Québec et, comme l'écrivait Gérard Lavallée en 1968, «sous prétexte de modernisation ou de renouveau liturgique, on démantèle sans vergogne des retables et des autels, on détruit ou vend à des regrattiers plus ou moins scrupuleux des pièces de mobilier ou de décoration adroitement façonnées par nos artisans»⁶.

À la lecture du tome III du livre publié en 1999 par la Commission des biens culturels, *Les chemins de la mémoire, biens mobiliers du Québec*, on se rend compte que ce n'est qu'en 1961 qu'on a commencé à classer des biens mobiliers pour répondre à des opérations de sauvetage et non pas pour répondre à une politique de conservation structurée⁷. Et qu'aucune suite n'a été donnée à ce jour à l'excellent rapport du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec présidé par Roland Arpin et publié en novembre 2000⁸.

⁵ Noppen et Morisset, *op. cit.*, p. 168-177. Lors de notre arrivée en 1966 au Musée du Québec en tant que conservateur de l'art traditionnel du Québec, nous fumes mis au courant de la dispersion du trésor de L'Ange-Gardien, ce qui nous permit d'intervenir immédiatement pour faire mettre en dépôt au Musée du Québec en 1967 les restes de l'ancien retable qui furent par la suite acquis par l'institution en 1974.

⁶ Gérard Lavallée, *Anciens ornemanistes et imagiers du Canada français*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1968, p. 8.

⁷ Commission des biens culturels, *Les chemins de la mémoire. Tome III. Biens mobiliers*, Québec, les Publications du Québec, 1999, p. 3. Voir aussi Jean Chartier, «Des priorités à revoir. La Commission des biens culturels en est encore à sauver les meubles comme le fait ressortir le troisième tome de *Chemins de la mémoire*», *Le Devoir*, samedi 8 et dimanche 9 janvier 2000, p. D5.

⁸ Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, 2000.

Mentionnons, en terminant ce bref historique du passé mouvementé des biens religieux mobiliers du Québec, le cas de la collection de pièces d'orfèvrerie essentiellement québécoises et religieuses qu'Henry Gifford Birks (1892-1985) mit quarante ans à assembler⁹. Conservée à Montréal, cette importante collection, lorsqu'Henry Birks se retira des affaires, fut en un premier temps transportée à Toronto en 1978, puis donnée, après des tractations discrètes, au Musée des beaux-arts du Canada en 1979 malgré tous les efforts faits pour la conserver à Montréal¹⁰.

Puisque aujourd'hui l'intérêt pour le patrimoine religieux du Québec est ravivé par la complexe question de la désaffectation des fidèles et la mise en péril de la conservation des églises, il faudrait saisir l'occasion pour s'intéresser de plus près au patrimoine religieux mobilier qui est lui aussi en danger.

UNE QUESTION D'INVENTAIRE

La première étape à franchir afin d'éviter les opérations de sauvetage à la pièce et d'envisager une politique d'ensemble concernant le patrimoine religieux mobilier, c'est d'en constituer un répertoire national basé sur un inventaire constamment vérifié et remis à jour. C'est là la base de l'étude, de la protection, de la conservation, de la diffusion des connaissances et de la mise en valeur de ce patrimoine.

Gérard Morisset l'avait bien compris. À son retour d'Europe en 1934, il entreprit de dresser un inventaire des œuvres d'art du Québec et réussit en 1937 à faire créer, par une loi spéciale du gouvernement Duplessis, l'Inventaire des Œuvres d'art dont il poursuivra le travail, avec plus ou

⁹ René Villeneuve, *Orfèvrerie québécoise de la collection du Musée des beaux-arts du Canada*, Ottawa, 1998.

¹⁰ Robert Derome, «La collection Birks doit revenir au Québec», *Le Devoir*, 23 janvier 1980, p. 5 et Jean Trudel, «La collection Birks, notre patrimoine», *Le Devoir*, 24 janvier 1980, p. 4.

moins d'intensité, jusqu'à sa retraite en 1969¹¹. C'est sur les résultats de cet inventaire que s'appuyèrent ses nombreuses publications et communications.

Malheureusement, après le départ de Morisset l'Inventaire des Œuvres d'art fut soumis aux divers aléas des nombreuses réformes administratives du ministère et tomba dans l'immobilisme. Sa documentation constitue toujours une source fort importante de d'information appuyée de photographies même si ce qui concerne le patrimoine religieux mobilier était basé sur une notion étroite de définition d'œuvre d'art – les textiles, par exemple, n'avaient pas été inventoriés – et si toutes les églises et communautés religieuses n'avaient pas été visitées.

Il ne fait aucun doute qu'il faille entreprendre au plus vite un nouvel inventaire pour connaître et évaluer la situation d'ensemble du patrimoine religieux mobilier québécois.

Certes l'histoire a fait entrer peintures, sculptures et autres objets à caractère religieux dans de nombreuses collections muséales, mais ils n'y sont plus présentés dans leur contexte et ont perdu leur fonctionnalité. L'immense patrimoine religieux en place et en usage dans les cathédrales, abbayes, églises, collégiales ou simples petites chapelles, représente un monde souvent encore mal connu qu'il est utile d'identifier et de comprendre afin de mieux le protéger et le conserver. L'intérêt de ce mobilier est non seulement artistique et esthétique, il apporte aussi des informations sur l'histoire, la liturgie, l'architecture et le décor, l'iconographie religieuse, les liens avec les traditions et la vie locales et pour le matériel archéologique sur les différentes implantations des sites culturels souvent disparus¹².

Ce nouvel inventaire devrait être mis en parallèle avec le contenu de l'Inventaire des Œuvres d'art de Morisset afin que l'on puisse évaluer ce qui est resté en place et ce qui est disparu.

Avant d'entreprendre le nouvel inventaire, il faudra déterminer le type de fiche descriptive à utiliser, de même que les types d'objets à inventorier. En ce sens, il serait essentiel de se servir d'un vocabulaire commun à la France et au Québec pour lequel un projet pilote France/Québec

¹¹ Michel Cauchon, «L'Inventaire des Œuvres d'art», dans *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 35-43.

¹² Catherine Arminjon, *Ameublement d'église. Quotidien de la liturgie*, Paris, REMPART, Desclée de Brouwer, 2000, p. 7. Cette citation s'applique au contexte français mais pourrait aussi s'appliquer au contexte québécois.

bilingue a été réalisé et publié en 1994¹³. De même, il ne faudrait pas se limiter à une définition très stricte d'objets comme œuvres d'art, mais aussi considérer tout ce qui se peut être relié à l'exercice du culte.

D'autre part, le Centre de conservation du Québec, en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, publiait en 2001 une brochure sur la conservation et l'entretien des biens d'église destinée aux propriétaires de biens patrimoniaux.¹⁴ On y trouve tous les types de biens d'église et la façon de les préserver – en commençant par un inventaire.

Dans son Bulletin d'information du printemps 2005, la Fondation du patrimoine religieux du Québec exprimait son intention de réaliser un projet-pilote d'inventaire des biens mobiliers et des œuvres d'art conservés dans les lieux de culte du Québec¹⁵. La Fondation a prouvé sa compétence par l'inventaire des lieux de culte du Québec (2003-2004) accessible à tous à partir de son site Internet. Pour le patrimoine mobilier, la création de fiches d'inventaire est beaucoup plus complexe et nécessite une uniformisation du vocabulaire descriptif pour utilisation d'une base de données sur Internet. En ce sens, on pourrait avoir recours à l'expertise développée à la Société des musées québécois dans le cadre du Réseau Info-Muse visant à la mise en réseau des collections muséales du Québec.

Il faudrait aussi coordonner ce projet avec celui d'inventaire et numérisation des collections d'objets des communautés religieuses qu'entreprenait la corporation Mission patrimoine religieux¹⁶ qui en confia le mandat de réalisation au Musée des religions de Nicolet. Huit

¹³ Direction des musées de France et Réseau canadien d'information sur le patrimoine, *Objets religieux. Méthode d'analyse et vocabulaire Canada/France Religious objects. User's guide and terminology*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1994.

¹⁴ *Les biens d'église. Conservation et entretien du patrimoine mobilier*, Québec, Centre de conservation du Québec et Fondation du patrimoine religieux du Québec, 2001.

¹⁵ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Bulletin d'information*, volume 5, numéro 1, printemps 2005.

¹⁶ Cette corporation sans but lucratif a été créée en 1995 après plusieurs années de gestation. Elle a pour mission d'agir auprès des congrégations religieuses du Québec pour les aider à conserver, faire connaître et promouvoir leur patrimoine aussi bien matériel qu'immatériel. Lucille Côté, *Mission patrimoine religieux*, mémoire déposé au Groupe-conseil sur le politique du patrimoine culturel au Québec, Montréal, novembre 1999.

communautés s'y impliquèrent dans une première phase (1999-2001) et huit autres dans une seconde phase¹⁷. Mission patrimoine religieux publiait et distribuait en 2003 un petit guide pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux.

Il nous apparaît essentiel que la Fondation puisse réaliser son projet d'inventaire des biens mobiliers et des œuvres d'art conservés dans les lieux de culte du Québec, coordonner les initiatives de tous les intervenants en ce sens et recevoir l'aide gouvernementale nécessaire pour le compléter. Cet inventaire constituerait le répertoire national dont nous avons besoin au Québec. Nous disposerions ainsi de l'outil de base pour la connaissance et la préservation du patrimoine religieux mobilier du Québec.

UNE QUESTION DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR

Hormis quelques exceptions, telles les œuvres se trouvant dans les cimetières ou les calvaires et croix de chemin par exemple¹⁸, le patrimoine religieux mobilier du Québec était destiné à être utilisé dans les églises et bâtiments de communautés religieuses. Pour qu'il garde tout son sens, il nous apparaît important de privilégier sa conservation *in situ* où sa fonctionnalité se comprend et où il explique l'existence et l'histoire du bâtiment auquel il se rattache. Et ce malgré la complexité des problèmes soulevés par sa protection et sa mise en valeur. La conservation de ce patrimoine dans les musées devrait être une mesure de dernier recours car l'objet est alors hors de son contexte et perd toute une partie de sa signification¹⁹.

Plusieurs musées québécois possèdent des collections de patrimoine religieux mobilier. Parmi ceux-ci les plus importants sont le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée d'art de Saint-Laurent (connu aujourd'hui sous le nom de Musée des maîtres et artisans du Québec) et le Musée des religions de Nicolet (d'abord accrédité comme centre d'exposition en 1989, puis

¹⁷ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Bulletin d'information*, volume 1, numéro 3, hiver 2001-2002, p. 4.

¹⁸ Jean Simard, *L'art religieux des routes du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1995.

¹⁹ Chhim, McKinnon et Truchon, *op. cit.*, La problématique de la présentation dans les musées y est analysée à partir d'une bibliographie substantielle, p. 27-58.

comme musée en 2002). Devant les dangers de destruction courus par ce patrimoine, plusieurs projets de musées ont été étudiés ou mis de l'avant²⁰.

Il faut souligner ici le rôle exceptionnel de l'abbé Claude Turmel qui est à l'origine de la formation du Comité d'art sacré du diocèse de Montréal en 1971²¹. Ce comité intervint sans relâche pour la conservation du patrimoine immobilier et créa en 1975, pour le patrimoine religieux mobilier, un dépôt diocésain qui se trouve toujours au sous-sol de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

Dans plusieurs paroisses du Québec, on a pris conscience de la valeur patrimoniale de l'église et de son contenu. Des visites guidées sont offertes à l'été et des brochures explicatives publiées dont le contenu et la présentation sont souvent de qualité inégale²². Ces initiatives favorisant le tourisme culturel religieux sont d'ailleurs renforcées par les publications de Tourisme Québec²³. Il y a là un potentiel qui mériterait d'être mieux exploité et le patrimoine de certaines paroisses non visible aux visiteurs devrait éventuellement être présenté selon des normes muséologiques contemporaines²⁴.

Des communautés religieuses, tant à Québec qu'à Montréal, ont créé des musées conservant et mettant en valeur leur patrimoine mobilier. Au Québec, il y aurait quatorze musées appartenant à

²⁰ Nicole Lemay, *Musée du patrimoine religieux. Étude de faisabilité*, Montréal, Association des supérieurs majeurs du diocèse de Montréal et ministère des communications du Canada, 1991; Stéphane Baillargeon, «Un musée des religions dans une église. Le Musée des beaux-arts négocie l'achat de l'église Erskine and American», *Le Devoir*, 14 février 2002, p. B7.

²¹ Richard Gauthier, *Une intelligence de l'art chrétien dans le Québec contemporain : l'apport des comités d'art sacré des diocèses de Québec, Montréal et Saint-Jean-Longueuil*, Montréal, mémoire de maîtrise en étude des arts, Université du Québec à Montréal, 1997.

²² Cathy Beauséjour, *L'accessibilité aux lieux de culte*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2002.

²³ Denys Lessard, *Les églises du Québec. Splendeurs du sacré*, Québec, Tourisme Québec, 2000. Les guides touristiques régionaux publiés chaque année par Tourisme Québec mentionnent les églises et lieux de culte et en fournissent des informations précises.

²⁴ L'une des initiatives les plus intéressantes est celle prise depuis 1977 par la fabrique de Notre-Dame-de-la Présentation de Shawinigan-Sud de créer un comité de protection des œuvres d'Ozias Leduc qui organise aussi chaque été des expositions à l'église.

des congrégations religieuses féminines²⁵ mais un seul musée de communauté religieuse qui ait été accrédité et reçoive une subvention au fonctionnement, le Musée des Ursulines de Québec²⁶. On s'explique difficilement le refus du ministère de soutenir au fonctionnement les musées de communautés religieuses qui conservent *in situ* une partie très importante du patrimoine mobilier religieux du Québec.

À titre d'exemple, prenons le cas du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal ouvert en 1992 et qui répond à toutes les exigences d'accréditation ou soutien au fonctionnement²⁷. En plus de refuser toute participation au financement de la création du musée, le ministère de la Culture et des Communications refusa toujours depuis 1991 d'en envisager son accréditation malgré toutes les démarches effectuées jusqu'à récemment encore. Le statut d'institution reconnue accordé en 2001 est plus un sceau de qualité constituant un encouragement moral : il ne lui donne accès à un soutien financier que pour des projets ponctuels lorsque les budgets annuels du ministère le permettent²⁸ ...

Au moment où le vieillissement dans les communautés religieuses est à la veille de mettre leur existence même en danger, il serait temps de revoir les politiques d'accréditation et de soutenir les excellentes initiatives professionnelles prises par plusieurs communautés afin de conserver leur patrimoine. On assurerait ainsi la continuité dans le temps de leurs musées et collections.

À Québec, après le classement comme monument historique de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1961, le ministère de la Culture et des Communications annonçait en 2004 le

²⁵ Chhim, McKinnon et Truchon, *op. cit.*, p. 26.

²⁶ Ministère de la Culture et des Communications, *Politique muséale. Vivre autrement... la ligne du temps*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2000, p. 61. Pour l'histoire du Musée des Ursulines, voir Christine Turgeon, *Le Musée des Ursulines de Québec, Art, foi et culture*, Québec, Monastère des Ursulines de Québec, 2004.

²⁷ C'est un dossier qui nous est familier pour en avoir été le principal consultant pour la conception, la mise sur pied et le scénario de l'exposition permanente de 1989 à 1992 et pour en avoir aussi été président du conseil d'administration de 1995 à 2000.

²⁸ Ministère de la Culture et des Communications, *70 institutions muséales reçoivent un sceau de qualité*, communiqué de presse, 14 février 2001 et Marie-Thérèse Bournival, *Des avancées remarquables, rapport du Comité d'évaluation nationale des institutions muséales reconnues, soutenues ou non soutenues au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2004.

classement comme site historique du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu et accordait le statut de biens historiques aux plus de 700 objets de la collection du monastère²⁹. Il s'agit ici encore d'une opération de sauvetage répondant aux préoccupations des religieuses dont le nombre est très réduit. C'est de la même congrégation dont dépend aussi l'Hôpital Général de Québec qui fut classé avec son monastère en 1977 et qui possède des centaines d'objets mobiliers de grande qualité et importance et dont le petit musée n'est malheureusement pas très connu du public.

Le petit musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu est, pour sa part, fermé depuis plusieurs années. La communauté a fait faire études de faisabilité et analyses de marché d'un projet *Monastère des Augustines* visant à la fois la remise en valeur des parties anciennes du bâtiment, l'aménagement d'un lieu de mémoire mettant en valeur le patrimoine mobilier, une hôtellerie monastique et centre de ressourcement, de même qu'un Centre Catherine-de-Saint-Augustin. Ce projet ferait valoir *in situ* tous les aspects de la mission et de l'histoire des Augustines depuis leur arrivée à Québec en 1639³⁰. Ce projet devrait recevoir les appuis financiers nécessaires à sa réalisation de la part du ministère de la Culture et des Communications, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de la Ville de Québec et de Patrimoine canadien ainsi que du secteur privé. Il constituerait un pôle d'attraction unique en Amérique du Nord.

Actuellement, les collections classées ne sont pas accessibles au public. Il ne suffit pas de poser une plaque de bronze et de publier des dépliants pour mettre ce patrimoine en valeur³¹, il faut aussi savoir présenter à tous les québécois et visiteurs de Québec un héritage patrimonial de premier intérêt³².

²⁹ Ministère de la Culture et des Communications, «*Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et les trésors qu'il contient constituent un héritage d'une valeur inestimable*» la ministre Line Beauchamp, communiqué de presse, 18 mai 2004.

³⁰ Site Internet : www.augustines.ca

³¹ Ministère de la Culture et des Communications, *Allocution de madame Line Beauchamp à l'occasion du classement du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu*, communiqué de presse, 18 mai 2004.

³² Commission des biens culturels du Québec, *Un patrimoine incontournable, sélection de 29 biens culturels*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2000. On y mentionne l'héritage des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec (p. 28-29) et celui des Augustines de l'Hôpital Général de Québec (p. 30-31).

UNE QUESTION DE DIFFUSION

Le meilleur moyen de protéger les biens religieux mobiliers du Québec, c'est d'en assurer la diffusion des connaissances. L'intérêt du public doit être maintenu par des recherches qui aboutissent à des expositions et publications qui sensibilisent le public. Citons ici un texte récent de Robert Derome, professeur à l'Université du Québec à Montréal :

La mémoire est fragile. L'art est fragile. Il n'est pas éternel, tel que l'espèrent les artistes. L'homme est fragile, tout comme les institutions, les communautés et les nations. L'art du Québec est avant tout religieux. Le déclin de la pratique religieuse a rendu vulnérable les biens immobiliers, mais plus encore les biens mobiliers. Or, le ministère de la Culture a scandaleusement fermé le Service de l'inventaire à la fin des années 80. L'inventaire national, tel que la France le témoigne, ne sert pas qu'à dresser une fiche sommaire de l'objet qui sommeille dans des archives inconnues du public. C'est insuffisant. L'inventaire doit, de façon permanente, visiter et revisiter le patrimoine, le restaurer et, surtout, le faire connaître par des publications. Heureusement, la Fondation du patrimoine religieux du Québec assume une partie de la relève.³³

Nos disposons aujourd'hui au Québec d'universités qui forment des historiens de l'art jusqu'au doctorat et qui forment aussi des muséologues. On peut cependant se demander, comme Robert Derome, quelle place tient l'art ancien du Québec dans cette formation.

Les universités doivent également faire un *mea culpa*. L'histoire de l'art s'oriente de plus en plus vers l'art actuel, engendrant un désintéressement des étudiants envers leurs racines et notre art ancien. C'est troublant. Pire, la discipline s'est immergée dans une forme de narcissisme compulsif; elle se replie sur elle-même, dans une sorte de névrose obsessionnelle, en scrutant ses méthodes, mais en oubliant l'œuvre d'art. Si bien que peu de spécialistes de l'art ancien sont formés. La muséologie recèle aussi son lot d'errances. On forme des muséologues généralistes qui, certes, font un travail nécessaire, mais il y a de moins en moins d'amoureux des objets qui les approvoient réellement. Il est inquiétant de constater que certains musées sont gérés par des personnes qui n'ont plus l'expertise de l'objet.³⁴

Ces constats pessimistes ne sont pas loin pas loin de la réalité. Le Québec dispose d'un réseau de musées qui doit jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la conservation et la mise en

³³ Robert Derome, «Un patrimoine vivant», dans Robert Derome (sous la direction de), *Art ancien du Québec et Gérard Lavallée. Actes du colloque hommage tenu le 25 mars 2002*, Montréal, Département d'histoire de l'art, Université du Québec à Montréal, 2005, p. 13.

³⁴ *Ibid.*, p. 13-14.

valeur des biens mobiliers religieux du Québec. Un bilan de ce patrimoine religieux a été fait en 1984 au Musée du Québec par l'exposition *Le grand héritage : l'église catholique et les arts au Québec*, présentée à la demande du premier ministre du Québec, René Lévesque, pour la visite du pape Jean-Paul II³⁵. Plusieurs autres musées ont depuis organisé, dans la mesure de leurs moyens, des expositions de moindre envergure sur divers aspects du patrimoine religieux, expositions accompagnées de publications³⁶.

Le meilleur exemple du rôle que pourraient jouer les musées régionaux dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux mobilier nous est fourni par le Musée d'art de Joliette fondé par le regretté Wilfrid Corbeil qui organisa dès 1978 une exposition sur le patrimoine des fabriques du diocèse de Joliette³⁷. L'implication de ce musée pour le patrimoine religieux de sa région s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui avec l'insertion dans sa programmation permanente d'un parcours-découverte, accompagné d'une publication, des œuvres du peintre Ozias Leduc à la cathédrale de Joliette.

Pour que l'inventaire des biens religieux mobiliers ne connaisse pas le triste sort de celui qu'avait entrepris Gérard Morisset, il faudra élaborer un plan stratégique afin de le maintenir à jour, de le compléter, de l'utiliser et de vérifier régulièrement l'état de conservation des œuvres répertoriées. Ce plan stratégique devrait émaner d'une collaboration entre la Commission des biens culturels du Québec et la Fondation du patrimoine religieux du Québec en consultation avec la Société des musées québécois. Le ministère de la Culture et Communications devrait identifier un musée par région qui soit chargé de faire le lien entre son patrimoine local et l'inventaire. La mission qui lui serait confiée devrait être définie précisément et accompagnée d'une aide gouvernementale appropriée qui permette l'inspection régulière du patrimoine religieux régional et l'organisation

³⁵ Jean Trudel (sous la direction de), *Le grand héritage : l'église catholique et les arts au Québec*, Québec, Musée du Québec, 1984, catalogue d'exposition. La dernière synthèse du sujet publiée date de 1989 : Jean Simard, *Les arts sacrés au Québec*, Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1989.

³⁶ Mentionnons ici l'une des publications les plus récentes, Pierre-Olivier Ouellet, *Art et dévotion : les reliquaires à paperoles, Collection des Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, Montréal, Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 2004.

³⁷ Wilfrid Corbeil, *Trésors des Fabriques du Diocèse de Joliette*, Joliette, Le Musée d'Art, 1978, catalogue d'exposition.

d'expositions temporaires accompagnées de publications. Cela nous semble la seule façon d'agir pour que l'inventaire ne reste pas lettre morte.

En faisant appel au réseau des musées, ceux-ci pourraient coordonner localement les initiatives de mise en valeur autant pour le patrimoine immobilier que pour le patrimoine mobilier, agir comme organismes-conseil, signaler les problèmes rencontrés, sensibiliser les habitants des régions à leur patrimoine et accentuer l'intérêt du tourisme culturel régional.

La préservation du patrimoine culturel religieux passe aussi par l'enseignement et les publications. À l'heure actuelle, si plusieurs articles spécialisés sont publiés³⁸ et si des catalogues d'expositions ou de collections permanentes existent³⁹, il n'existe par contre aucune publication qui fasse une véritable synthèse de l'art québécois⁴⁰. Pour donner un cours universitaire sur l'art ancien au Québec (essentiellement religieux), il faut donner aux étudiants des pages de bibliographie de livres souvent épuisés, de catalogues d'expositions ou d'articles dispersés. Il serait urgent qu'un éditeur québécois s'intéresse à la publication d'une synthèse de l'art québécois ancien s'adressant autant à un public scolaire qu'au grand public. Mais comme il ne s'agirait pas d'un «coffee table book» et que le graphisme et la photographie de qualité coûtent cher, c'est une entreprise qui intéresse peu les éditeurs. Au moment où les étudiants universitaires ne savent plus ce qu'est une chaire dans une église, c'est une situation qui est à déplorer.

³⁸ La seule revue savante qui existe, *The Journal of Canadian Art History/Annales d'histoire de l'art canadien*, est publiée par l'Université Concordia. Elle existe depuis 1974 et constitue une source indispensable de documentation.

³⁹ La dernière publication en date est celle du Musée national des beaux-arts du Québec, Yves Lacasse et John R. Porter (sous la direction de), *La collection du Musée national des beaux-arts du Québec. Une histoire de l'art du Québec*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2004.

⁴⁰ Signalons ici un ouvrage précieux incluant le patrimoine culturel du Québec : Françoise Tétu de Labsade, *Le Québec, un pays, une culture*, Montréal, Les Éditions du Boréal, seconde édition revue et augmentée, 2001.

CONCLUSION

Nous n'avons pas la prétention dans ce mémoire de dresser un constat complet et détaillé de la situation, mais de nous servir de quelques exemples pour souligner l'urgence d'intervenir dans ce dossier en établissant un plan d'action. Déjà en 1998 Jean Simard dressait pour la Commission des biens culturels un exposé général de la situation du patrimoine religieux et suggérait des orientations dont plusieurs concernaient le patrimoine religieux mobilier⁴¹. D'autre part, le Groupe-conseil présidé par Roland Arpin soulignait l'importance du patrimoine religieux,⁴² abordait la question des biens culturels mobiliers⁴³ et faisait des recommandations le visant⁴⁴. Depuis la publication de ces rapports, aucune mesure concrète n'a été mise en place concernant le patrimoine religieux mobilier du Québec. Et le temps passe.

Nous suggérons donc, sans qu'il soit nécessaire de changer les lois existantes, que les mesures suivantes soient prises immédiatement en attendant qu'une politique d'ensemble soit mise en place :

- 1- que l'aide gouvernementale nécessaire soit accordée à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour réaliser son projet d'inventaire des biens mobiliers et des œuvres d'art conservés dans les lieux de culte du Québec;
- 2- que les musées reconnus de communautés religieuses conservant un patrimoine religieux important soient aussi soutenus financièrement par le ministère de la Culture et des Communications;
- 3- que les diverses autorités gouvernementales accordent priorité au financement du projet muséologique de mise en valeur du patrimoine religieux des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec;
- 4- qu'un comité conjoint du Ministère de la Culture et des Communications, de la Fondation du patrimoine religieux du Québec et de la Société des musées québécois soit mis sur pied

⁴¹ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Québec, Les publications du Québec, p. 33-42 et 51.

⁴² Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel au Québec (2000), *op. cit.*, p. 10.

⁴³ *Ibid.*, p. 59-61.

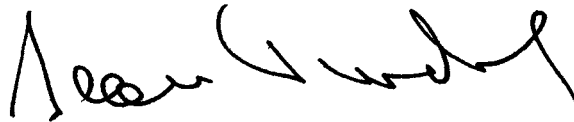
⁴⁴ *Ibid.*, p. 191-193.

pour étudier le rôle que pourraient jouer des musées régionaux dans la conservation et la mise en valeur *in situ* du patrimoine religieux en région et qu'un projet-pilote soit mis sur pied.

Il faut reconnaître que le dossier du patrimoine religieux mobilier du Québec est complexe – sans parler ici des dossiers du patrimoine immobilier et du patrimoine immatériel qui sont tout aussi importants – et qu'il faudrait assurer une coordination des initiatives dans le cadre d'une planification stratégique qu'il reste à faire. En termes de priorités pour l'établir, il nous semble que la première étape est la création d'un inventaire, ce qui peut être entrepris sans délais. Nous ferions ainsi au Québec un grand pas en avant pour la connaissance, la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine religieux mobilier.

En terminant, nous souhaiterions évoquer un exemple démontrant qu'il n'est jamais rien d'acquis en ce qui concerne le patrimoine religieux mobilier. Les journaux de Montréal ont récemment fait état du monastère du Carmel vendu à un promoteur immobilier par les carmélites qui souhaitent s'installer dans un nouveau monastère à Lanoraie⁴⁵. Dans le chœur des religieuses est accrochée une œuvre majeure du sculpteur Louis Jobin (1845-1928), un grand relief en bois sculpté et polychrome de *La Sainte Famille* datant de 1875⁴⁶. Ce relief se trouvait autrefois dans la sacristie de l'église de Saint-Valentin où la fabrique voulait s'en départir. Elle fut transportée en mai 1969 pour être placée, par les bons soins de l'abbé Claude Turmel, au monastère du Carmel⁴⁷. Dans le débat autour de la préservation du Carmel, le sort réservé à cette œuvre n'a jamais été mentionné et son existence a été ignorée.

Jean Trudel
Professeur titulaire
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Université de Montréal
Août 2005



⁴⁵ Stéphane Baillargeon, «Le Conseil du patrimoine de Montréal recommande la protection intégrale du Carmel», *Le Devoir*, 23 novembre 2004.

⁴⁶ *Le grand héritage* (1984), *op. cit.*, catalogue no 55, p. 62, reproduit en couleur p. 63.

⁴⁷ Jean Trudel, «La Sainte Famille de Louis Jobin», *Vie des Arts*, numéro 77, hiver 1974-1975, p. 16-19, reproduit en couleur sur la couverture.